

ANNEXE I – CONDITIONS PARTICULIERES DES PRODUITS

❖ CONSUMER VIDEOS

A – Description des principales fonctionnalités

Le Produit permet :

- La mise à disposition d'une plateforme au nom et logo du Client ;
- La création de Vidéos d'avis client sur les produits depuis les pages produit du Client ;
- L'identification, la gestion et l'engagement d'ambassadeurs dans le test des produits ou service du Clients dans la création de Vidéos.

De manière optionnelle :

- La création d'une galerie vidéo interactive ;
- La mise à disposition d'un lecteur vidéo sur le site web du Client permettant d'obtenir des statistiques de navigation et d'usage ;
- La génération et création de QR Code donnant accès aux Vidéos produits ;
- La possibilité de valider les candidatures des ambassadeurs par l'intermédiaire d'un outil de casting ;
- La possibilité de télécharger les Vidéos générées dans des formats spécifiques aux réseaux sociaux.

B – Conditions Spécifiques

- **Création d'un Back Office Client**

Le compte Skeepers du Client sera personnalisé par Skeepers aux couleurs de l'enseigne et/ou de la marque du Client. À cette fin, le Client communique à Skeepers son logo sous format PNG ou JPEG.

Le Client autorise expressément Skeepers à utiliser son nom commercial ou sa marque dans le nom de domaine qui sera réservé et utilisé par Skeepers pour créer son Back Office.

- **Conditions financières**

Le Client paiera un abonnement (Good, Better, Best) correspondant au niveau de fonctionnalités désiré. Skeepers s'engage à ce qu'il n'y ait pas de régression quant aux fonctionnalités disponibles. En fonction de l'abonnement choisi, le Client bénéficiera d'une concession de droits sur les Vidéos (tout enregistrement audiovisuel composé d'images, voix et sons, téléchargé sur la plateforme par un créateur dans le cadre des Campagnes) en fin de collaboration, plus ou moins longue. Le Client aura aussi la possibilité de racheter les Vidéos dans la limite de la durée des droits cédés par le créateur.

L'abonnement du Client correspondra à un nombre maximum de Vidéos. Si ce nombre n'est pas atteint, le prix n'en sera pas impacté. A contrario, si le volume maximum de Vidéos est dépassé, la différence sera facturée en fin d'année.

- **Facturation**

Les factures émises par Skeepers, correspondant à l'abonnement du Client ainsi qu'aux frais de set-up, resteront dues en cas de défaut d'utilisation de son Back Office par le Client. C'est le cas par exemple si le Client ne se connecte pas à son compte et ne crée pas de Campagnes (appel à contribution organisé sur la plateforme à la demande du Client portant sur le ou les produits ou services que le Client aura déterminé et visant à créer et diffuser les vidéos utilisateurs sur tout type de support).

Les Parties peuvent définir en début de collaboration un package de Vidéos comprenant un nombre de Vidéos déterminé pour la durée de l'abonnement. Lorsqu'un package de Vidéos a été défini entre les Parties, le Client a l'obligation d'allouer les ressources nécessaires à l'organisation, la création et le suivi des Campagnes. Ainsi, si le nombre de Vidéos défini en début de collaboration n'était pas atteint, les Vidéos non-livrées par Skeepers ne pourront être remboursées, sauf faute avérée de la part de Skeepers sur le déroulement du Service (le reporting trimestriel faisant foi).

- **Organisation des Campagnes**

L'objet de la Solution fournie par Skeepers est de mettre à disposition du Client une plateforme - ainsi que les sous-domaines qui seront créés par Skeepers pour le compte du Client - qui lui est dédiée, permettant de collecter des Vidéos utilisateurs au cours de Campagnes et d'en permettre l'utilisation au Client. Pour bénéficier des Services, le Client créera des Campagnes via son Back Office.

Lors de la création de chaque Campagne, il appartiendra au Client de communiquer à Skeepers toutes les informations utiles suivantes : (i) le nom du produit devant être testé et ses références ; et (ii) l'URL de la fiche produit ; et (iii) l'URL de l'image du produit devant être testé ; et (iv) la description du produit devant être testé ; et (v) la récompense offerte par le Client au créateur qui remportera la Campagne.

En outre, le Client pourra également communiquer à Skeepers les informations suivantes : (i) la catégorie du produit devant être testé ; et (ii) la durée de la Campagne.

Le Client s'engage à remettre au créateur ayant remporté la Campagne la récompense annoncée. La remise de la récompense se fait sous la seule responsabilité du Client. En conséquence, le Client garantit et relève Skeepers indemne contre tout recours, demande, réclamation ou action du créateur au titre de la remise de la récompense

notamment en cas de retard de livraison, de non-conformité, de défauts ou vices affectant la récompense remise au Client.

- **Propriété intellectuelle**

Dans le cadre de chaque Campagne, le Client autorise expressément Skeepers à créer un espace ou une page aux couleurs de son enseigne et/ou de sa marque et à apposer sur cet espace, à côté de la marque et du logo de Skeepers, son logo et/ou sa marque.

Chaque Partie autorise expressément l'autre à utiliser son nom commercial ou sa marque au sein du nom de domaine qui sera réservé et utilisé pour créer la page consacrée à la Campagne du Client.

Dans les cas où la loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize (16) ans sur les plateformes en ligne et ses décrets d'application subséquents sont applicables, les représentants légaux des enfants mineurs de moins de seize (16) ans sont informés qu'ils sont tenus de demander l'agrément nécessaire auprès de l'autorité administrative compétente.

Skeepers offre une solution SaaS automatique, utilisée par les créateurs sous réserve de validation du Client. La responsabilité de Skeepers ne saurait être engagée en cas de Vidéo contraire à la réglementation applicable, aux droits des tiers, et notamment en cas de défaut d'obtention dudit agrément par le ou les représentants légaux. Skeepers les a informés que le Client peut, à tout moment, demander à vérifier l'agrément délivré aux représentants légaux qui devraient alors leur communiquer dès première demande. Skeepers s'engage, à supprimer l'accessibilité desdites Vidéos si le Client lui notifie leur illécéité.

- **Licence de Droits de Propriété Intellectuelle sur les Vidéos**

La souscription des Services par le Client, sous réserve de leur complet paiement par le Client, emporte la concession d'un droit d'exploitation et de diffusion des Vidéos des créateurs ayant été validées par le Client lors des Campagnes. Aux termes du présent accord de licence, ladite concession est relative à une diffusion des Vidéos par le Client, sur tous formats et supports et notamment : (i) sur internet (en particulier sur le site internet et/ou les réseaux sociaux du Client, tels que Facebook et Twitter, sur le(s) site(s) e-commerce sur le(s)quel(s) le Client propose ses produits à la vente, qu'il soit ou non l'éditeur de ce(s) site(s) e-commerce) et ce quels que soient le suffixe générique, géographique ou l'extension du nom de domaine du site internet du Client, et le pays de réception de la Vidéo ; (ii) sur les lieux de vente (magasins, corner) du Client, sur les foires, salons, expositions et toutes autres manifestations publiques où le Client sera présent ou représenté ; (iii) en interne au profit des membres et salariés du Client.

Nonobstant cette licence, Skeepers pourra continuer à diffuser la Vidéo du Créateur sur la Plateforme, auprès de distributeurs des produits concernés, et via ses comptes sur les réseaux sociaux tels que notamment Facebook, Youtube, Instagram, Snapchat, IGTV, etc.

En dehors des droits expressément concédés au Client aux termes de l'accord de licence ci-dessus exposé ou qui serait conclu entre les Parties, le Client ne détient et ne détiendra aucun droit sur les autres Vidéos réalisées par les créateurs dans le cadre des Campagnes. En conséquence, le Client s'interdit notamment de les utiliser, reproduire, distribuer, fixer, diffuser, extraire, communiquer au public, représenter, exploiter de quelle que manière et sur quelque autre support que ce soit. A défaut, le Client s'expose notamment à des poursuites pour contrefaçon. En tout état de cause, le Client s'engage à garantir et relever Skeepers indemne en cas de recours, réclamation, demande ou action résultant de l'utilisation illicite ou non autorisée des Vidéos.

Skeepers se réserve le droit de suspendre ou résilier les Services, de plein droit et sans préavis, en cas de violation par le Client des termes du présent article, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts qu'il pourrait réclamer.

- **Responsabilités**

Skeepers fera ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement de la Plateforme et permettre au Client de bénéficier des Services. Toutefois, s'agissant d'une simple obligation de moyens, dans le respect de ses SLA, Skeepers ne sera pas responsable et ne sera pas tenue d'indemniser les dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels que pourraient subir le Client du fait des dysfonctionnements de la Plateforme et notamment : (i) compte tenu de la nature même d'Internet, du fait des vitesses d'accès à la Plateforme, d'ouverture et de consultation des pages de la Plateforme, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité de la Plateforme ; (ii) en cas d'évènement de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, de pannes et de problèmes d'ordre technique ; (iii) en cas d'intrusion de tiers, pouvant, le cas échéant, entraîner la suspension, la cessation de la Plateforme et/ou la perte de contenu ; (iv) si la Plateforme s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Client.